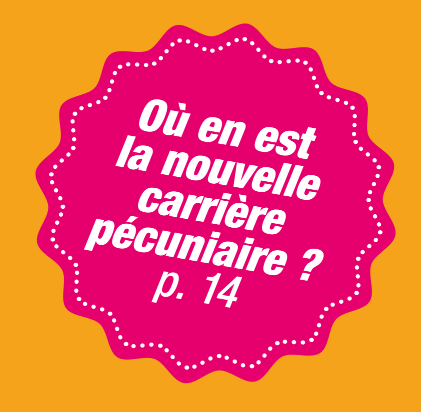
MAGAZINE D'INFORMATION QUI RASSEMBLE LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

fédra







ÇA NOUS RASSEMBLE

RÉSEAU INNOVANT







FOCUS SUR LE HANDICAP

Première Journée fédérale de la diversité





PAUL BOSSU | ATTACHÉ – CHEF DE PROJET AU SPF FINANCES
MARIE-AUDE RAYET | CONSULTANTE SOCIALE, HUMAN RESOURCES MANAGEMENT À L'ONEM

MAGAZINE BIMENSUEL – NOVEMBRE 2013 – n° 112 | WWW.FEDRA.BELGIUM.BE





.be

CHOISI







ENTENDU

"Les entreprises et les administrations ne doivent pas hésiter à prendre le pouls de leur personnel sur la question des discriminations."

Jozef De Witte

Reportage p. 08

RUBRIQUES

VU

Lost in space

Une équipe internationale d'astronomes a récemment découvert une planète qui se trouve dans l'espace sans orbiter autour d'un astre. Cette exoplanète, baptisée **PSO J318.5-22**, aurait selon les estimations 12 millions d'années. Ce corps céleste très jeune se situe à 80 années lumière de la terre et possède une masse équivalant à 6 fois celle de Jupiter. C'est la première fois que des astronomes voient un objet de ce type dans l'espace, et dont les propriétés sont les mêmes que celles d'une jeune planète gravitant autour d'astres.

Vous souhaitez en savoir plus sur les exoplanètes ? Fédra a créé pour vous une jolie composition 'Sur la terre comme au ciel'.
Découvrez-là sur www.fedra.belgium.be


© MPIA/V. Ch. Quetz

fédra

N° 112 - année 13
novembre 2013

COLOPHON

Fédra est édité par Propaganda, à l'initiative du Service public fédéral Personnel & Organisation. Tous les fonctionnaires fédéraux reçoivent gratuitement cette revue.
Les articles, opinions et points de vue publiés dans fédra ne lient en rien ni l'autorité, ni le SPF Personnel & Organisation. Ils n'engagent que l'éditeur responsable.

Éditeur responsable
Michel Libens

Concept et réalisation
Propaganda s.a.
Imperiastraat 16
1930 Zaventem
www.propaganda.be



Projectteam
John Ceuppens,
Daphné Goossens,
Erik Keustermans,
Thaïs Mees,
Michiel Mertens
Ruth Nys,
Sarah Van Moll,
Carmen Van Oers

Équipe de rédaction
Riet Evers,
Peyo Lissarrague,
Sven Vonck

Photographie
Lies De Potter,
Yves Druart,
Filip Van Loock

Adresse de la rédaction
Fédra, c/o Propaganda
Imperiastraat 16
1930 Zaventem
T. 02 725 29 10
F. 02 725 29 11
contact@fedra.belgium.be
www.fedra.belgium.be
www.propaganda.be

Adresse incorrecte ?
Pour rectifier vos coordonnées ou nous communiquer un changement d'adresse, veuillez vous adresser exclusivement à votre service du personnel.

Pour ne plus recevoir fédra en version imprimée mais uniquement en version électronique, **www.fedra.belgium.be/abonnement_fr**.

Fédra a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.



Fédra est réalisé par une **rédaction indépendante**, au sein de l'agence Propaganda. Les articles sont écrits par des **journalistes** eux aussi indépendants. L'équipe comprend des coordinateurs, des graphistes, des correcteurs… bref tout ce qu'il faut pour faire de Fédra un vrai magazine ! La version papier s'arrête, mais toute la rédaction reste fidèle au poste pour vous offrir une **version en ligne encore plus riche et plus captivante**.

www.fedra.belgium.be
contact@fedra.belgium.be



Avantages FED+

Une sélection des avantages les plus récents réservés aux fonctionnaires fédéraux

P. 20

Tourner la page

Si les réseaux sociaux avaient existé, Che Guevara aurait-il écrit son 'Diarios de motocicleta', ou aurait-il twitté les faits marquants de son périple sud-américain ? Victor Hugo aurait-il publié directement sur son Tumblr les chapitres de 'Notre-Dame de Paris', pour nous raconter comment Ceci tuera cela ? Nous serions-nous abonnés au Pinterest de Gutenberg pour découvrir l'avancée de ses impressions ? Jésus Christ aurait-il eu plus de fans que la Bible sur Facebook ? Est-ce qu'on aurait lu le Coran sur un Kindle ?

Jamais avare d'une investigation, fédra part chercher la réponse à ces angoissantes questions. En entrant dans la Matrix. Dans l'ère digitale. Sans papier(s), donc sans frontières. En 2014 fédra n'existera plus sous la forme d'un magazine à feuilleter, mais d'un site. Un site que vous connaissez, qui va forcément s'étoffer, et qui nous dira si oui ou non, au pays des bits et des clics, on regrette la bonne vieille cellulose.

Une forêt d'arbre se félicite déjà de ce retour vers le futur. Moins de papier, moins de pollution. Moins de troncs abattus. Plus de dialogue aussi. Après tout, c'est l'intérêt de la toile, elle nous relie mieux que ne savaient le faire nos journaux d'antan. Le café du commerce à portée de souris. Nous vous y attendons. Nombreux. Pour discuter, parler, réagir et faire vivre Fédra encore plus fort.

Parce que c'est un magazine auquel nous croyons. Belge, fédéral, polyglotte, indépendant, ouvert (on a fait pire comme programme (a)politique). Parce que le travail des fonctionnaires fédéraux, souvent ignoré et vite critiqué, mérite d'être mis en lumière. Parce qu'à l'heure des crises et des imprécations politiques de tous bords, les institutions fédérales restent les garantes du fonctionnement de notre modèle de société. Parce qu'on a le droit d'être fier de faire partie du grand équipage de la fonction publique. Et de le dire.

N'attendez plus le facteur. Fédra vous donne rendez-vous chaque jour sur le Web. Et pour ne rien ratez de ce qui s'y tramera et s'y dira, le mieux est de vous abonner à la newsletter. Un peu de courrier, sans enveloppe mais avec de belles images.

Pour fêter cette mue digitale, moi, Ernesto, j'ai décidé de prendre la plume et de rejoindre l'équipe des bloggeurs de fédra. Vous retrouverez mon billet chaque mois sur le site, avec d'autres nouveautés et quelques surprises à découvrir dès la fin de l'année.

"Est-ce que les androïdes rêvent de moutons électriques ?" Se demandait Philip K. Dick. Nous saurons bientôt si les lapins en ligne rêvent de carottes digitales. À suivre ...

Ernesto

SURTOUT NE PAS PERDRE SON SANG FROID

C'est d'une voix assurée et forte que le nouveau Roi Philippe a été annoncé dans l'hémicycle parlementaire l'été dernier. Cette voix était celle de **Michel Van Damme**, huissier au Sénat depuis 30 ans déjà.

• **texte** : R. Evers I **photo** : F. van Loock •

> "En tant qu'huissier au Sénat, vous côtoyez des gens que les citoyens normaux ne rencontrent jamais."
> *Michel Van Damme*



En quoi consiste le travail d'huissier au Sénat ?

"Je suis chargé de recevoir les invités étrangers, de veiller au bon déroulement des réceptions et de faire en sorte que chacun ait ce dont il a besoin pendant les réunions. Je dois également être disponible les jours de fête ou lors d'occasions spéciales. Je connais tout le monde : les présidents de groupe, greffiers, présidents… Un huissier doit être doué en langues, correct et faire preuve de discrétion. Il est également essentiel d'être convenable, car nous entretenons des contacts avec des personnages importants."



Un emploi hors du commun, donc ?

"Tout à fait. Je côtoie des gens que les citoyens normaux ne rencontrent jamais. L'ambiance qui règne ici est assez particulière, et il se passe toujours quelque chose, que ce soit des négociations ou des assemblées importantes. J'ai ainsi déjà eu l'occasion d'accueillir des chefs d'État tels que Poutine, Gorbatchev, Arafat ou encore le roi d'Espagne. De telles rencontres restent gravées à jamais dans la mémoire et donnent au travail un côté passionnant. Il faut également pouvoir garder son calme en toutes circonstances. Si une délégation étrangère doit partir dans la seconde pour attraper son avion, il ne faut pas s'énerver et ne surtout pas perdre son sang froid."

Vous êtes également resté de marbre lors de la prestation de serment du Roi Philippe.

"C'est en effet moi qui ai eu l'occasion d'annoncer le nouveau roi au Parlement le 21 juillet dernier. C'était d'ailleurs la deuxième fois que je m'en occupais. Il y a vingt ans, lors de la prestation de serment d'Albert II, j'avais déjà pu prononcer les mots 'De Koning ! Le roi ! Der König !'. C'était pour moi un réel honneur. Et qui aurait imaginé que pendant ma carrière, j'aurais encore été chargé d'annoncer son fils ?"

Diriez-vous qu'il s'agit de l'apogée de votre carrière ?

"Absolument ! On pourrait comparer cela au couronnement de toute une carrière. Il me reste quatre ou cinq ans à exercer la fonction d'huissier et j'ai pu annoncer deux rois pendant ma carrière : c'est admirable à mes yeux. La première fois, j'étais vraiment très nerveux à l'idée de devoir prononcer les fameux mots. La deuxième fois, je l'ai fait en toute sérénité. Pour le nouveau roi, j'avais aussi 20 années d'expérience en plus. Plus rien ne pouvait me déstabiliser (rires)."

www.fedra.belgium.be

une même approche sous une autre forme

C'est exact. Vous tenez dans vos mains le dernier magazine papier, mais l'histoire ne s'arrête pas là. Fédra poursuit désormais son chemin en version numérique, avec encore plus d'articles passionnants, d'humour et de place pour vos billets personnels. Surfez sur **www.fedra.belgium.be** et découvrez tout ce que le site peut vous offrir.

fédra



LA NEWSLETTER ÉLECTRONIQUE
Pour être informé(e) toutes les deux semaines des dernières nouveautés de fédra, inscrivez-vous sur **www.fedra.belgium.be**



Fédra, c'est une plateforme d'information interactive

Chaque jour, le site de fédra sera alimenté par des articles amusants et incisifs, des conseils pratiques et des images parlantes. Un reportage qui vous touche ? Un article 'carrière' dont vous ne partagez pas le point de vue ? Le site est une plateforme où vous pouvez faire entendre votre voix et réagir, ou débattre avec vos collègues.



Fédra, c'est vous

Dans la rubrique ***Mon avis***, nous vous donnons la parole. Une belle histoire, un regard critique... Partagez-les dans le courrier des lecteurs. Pour ou contre ? Fédra pose la question dans la nouvelle rubrique ***parole contre parole***. Avez-vous déjà rencontré notre équipe de blogueurs ? Ces collègues fonctionnaires vous surprendront chaque semaine avec leur billet. Par ailleurs, Ernesto vous rendra visite chaque mois pour vous faire part de son regard neuf sur la vie de fonctionnaire dans sa propre rubrique.



Lisez, jouez et gagnez...

Grâce à notre bulletin d'information, vous restez informé(e) des concours FED+ exclusifs. Inscrivez-vous maintenant sur **www.fedra.belgium.be**.



Fédra, c'est aussi la détente

Il faut aussi savoir se détendre. Fédra proposera donc également des images insolites, un nouveau cartoon, des citations ou vidéos amusantes, etc. Pardon ? Oui, et votre jargon quotidien sera examiné sous un nouveau jour dans la rubrique ***C'est comme ça qu'on dit***.



Fédra vous écoute

Votre équipe travaille sur un projet intéressant ? Vous avez des sggestions pour un article ? Vous avez envie de partager quelque chose ? Nous sommes curieux de savoir ce que vous vivez en tant qu'employé fédérale. Envoyez-nous un e-mail à **contact@fedra.belgium.be**.

www.fedra.belgium.be, une plateforme pour et par le fonctionnaire fédéral



1 BELGE SUR 2

SAVIEZ-VOUS QU'IL Y A DE FORTES CHANCES QUE VOTRE ABONNEMENT OU VOTRE TARIF NE SOIT PAS ADAPTÉ À VOS BESOINS DE TÉLÉCOMMUNICATION RÉELS ? Un pack 'téléphone fixe, Internet, télé digitale', une carte GSM prépayée ou un abonnement… nous n'avons généralement aucune idée de ce qui nous convient le mieux. Du 18 au 29 novembre 2013, le SPF Économie organise dès lors une vaste campagne d'information en collaboration avec toutes les communes intéressées. La campagne intitulée 'Téléphone, GSM, Internet, TV : osez comparer !' entend aider directement chaque citoyen à mieux connaître son profil d'utilisateur et à choisir l'offre télécom la plus avantageuse pour lui. Plus d'infos sur www.economie.fgov.be

Source : SPF Économie

PLONGEZ-VOUS DANS L'UNIVERS INDIEN

L'ÉDITION 2013 D'EUROPALIA, LE FESTIVAL INTERNATIONAL BIENNAL CONSACRÉ À UN PAYS ET SON PATRIMOINE CULTUREL, A OUVERT SES PORTES DÉBUT OCTOBRE. Jusqu'au 26 janvier 2014, vous pourrez découvrir les traditions séculaires et sacrées de l'Inde, mais aussi une facette plus contemporaine d'un pays attachant et aux multiples facettes. Du simple curieux au connaisseur passionné, europalia.india s'adresse à un large public. En collaboration avec différents partenaires culturels de toute la Belgique et des régions limitrophes, Europalia vous propose 26 expositions, 92 concerts, 56 spectacles de danse, 200 événements littéraires et films, de nombreuses conférences et divers ateliers. Consultez le programme complet sur www.europalia.eu

Les membres de FED+ bénéficient d'une réduction à BOZAR. Plus d'infos page 21.



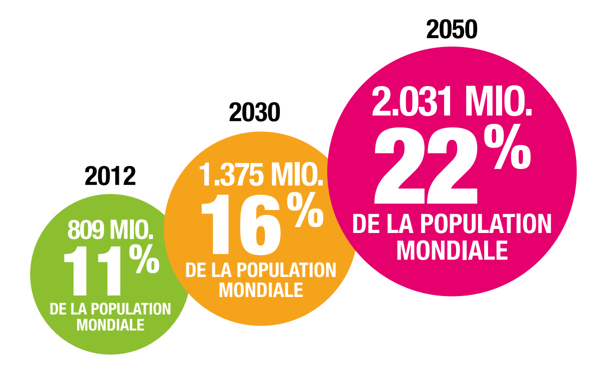
Surasundari (Patralekha), Chandela, 10th C, Indian Museum, Kolkata © Bandeep Singh

LE BIEN-ÊTRE DES SENIORS

Le Global AgeWatch Index est le premier indice qui offre un bilan mondial du bien-être social et économique des seniors. Le rapport fournit un classement de plus de 90 pays et porte sur quatre grands domaines : la sécurité de revenus, les conditions de santé, l'emploi et l'enseignement et l'espérance de vie.

Source : Rapport Global AgeWatch Index 2013

NOMBRE DE PLUS DE 60 ANS EN 2012, 2030 ET 2050





35.500

EUROS. C'EST CE QU'ONT DÉPENSÉ LES MÉNAGES BELGES EN MOYENNE EN 2012.

Source : SPF Économie

DIS-MOI CE QUE TU MANGES...

LA TOUTE NOUVELLE BANQUE DE DONNÉES ÉLECTRONIQUE DE MARQUES NUBEL VOUS PERMET DE GLANER DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR QUELQUE 7000 ALIMENTS PROPOSÉS SUR LE MARCHÉ BELGE. Cette banque contient plus de 30 indications nutritionnelles, parmi lesquelles le nombre de calories et la teneur en graisses, sucres et protéines, mais aussi le taux de cholestérol, de sodium et de calcium. Nubel utilise les normes de mesure et de poids du Conseil Supérieur de la Santé, ce qui permet de comparer sans problème les valeurs nutritionnelles de différents produits alimentaires. Pratique pour les personnes qui doivent suivre un régime particulier ou éviter certains aliments.
Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et l'Institut Scientifique de la Santé Publique sont partenaires de l'ASBL.

Retrouvez des infos complémentaires sur
www.internubel.be



Organisation publique de l'Année® 2014

L'ORGANISATION PUBLIQUE DE L'ANNÉE

EN COLLABORATION AVEC HENDRIK BOGAERT, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA FONCTION PUBLIQUE ET À LA MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS, LES ORGANISATEURS DE L'ENTREPRISE DE L'ANNÉE® – EY, TIJD / L'ÉCHO ET BNP PARIBAS FORTIS – ONT DÉCIDÉ DE RÉCOMPENSER POUR LA PREMIÈRE FOIS L'ORGANISATION PUBLIQUE DE L'ANNÉE®.

Une façon d'offrir un prix et une reconnaissance bien mérités aux organisations publiques à l'origine d'initiatives efficaces et innovantes. Les initiateurs de cet événement souhaitent également mettre en exergue le soutien précieux des organisations publiques et faire passer un message : l'administration publique est un environnement moderne qui emploie des personnes talentueuses et motivées et où les objectifs et les résultats mesurables sont déterminants.

Participer à l'Organisation publique de l'année est donc l'occasion rêvée de mettre votre équipe et ses prestations à l'honneur.

Un jury indépendant composé de chefs d'entreprise et d'universitaires décernera cinq prix au total : un à une organisation publique fédérale, trois à une organisation publique respectivement flamande, wallonne/francophone/germanophone et bruxelloise et un à une organisation publique locale.

Vous pouvez participer jusqu'à fin novembre 2013 sur le site Web
www.organisationdelannee.be

La remise des prix officielle aura lieu le jeudi 20 février 2014 à 17 heures au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Qui sera le premier à remporter le glorieux titre d'Organisation publique de l'année ?

VALEUR GLOBAL AGEWATCH POUR LA BELGIQUE : 67 [valeur idéale = 100]



11,1 MIO.

LA POPULATION TOTALE EN BELGIQUE



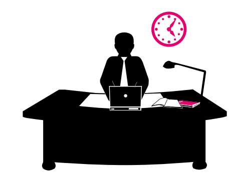
23,4 %

PRÈS DE 1/5 DE LA POPULATION TOTALE A PLUS DE 60 ANS



24 ANS

L'ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE D'UN SEXAGÉNAIRE



37,3 %

DE LA POPULATION ENTRE 55 ET 64 ANS A UN EMPLOI



ENTRAINÉS PAR LA FOULE

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS HOMOPHOBES

Plaisanteries, refus, vexations, stigmatisations … Les discriminations liées à l'orientation sexuelle sont souvent insidieuses, voire invisibles. Elles sont pourtant réprimées par la loi. Si la Belgique n'est pas le pire pays pour vivre sans souffrir du regard des autres, il reste encore beaucoup à faire. Notamment sur les lieux de travail.

• **texte :** P. Lissarrague •

Au début c'est juste une blague, pour vanter la virilité et les mœurs sexuelles indubitablement hétéros de l'équipe de foot qui hier a triomphé. Une fois, deux fois, trois fois … Puis ce sont des remarques sur les habits pas très féminins d'une collègue. Signe évident de pratiques amoureuses suspectes. Enfin ce sont les commentaires interrogateurs sur le célibat de tel ou tel collègue, dont on ne voit jamais la compagne aux fêtes du bureau. Fêtes auxquelles d'ailleurs il ne vient plus.

Air connu ? Sur nos lieux de travail, comme dans l'ensemble de notre société, règne sans que nous y prêtions garde une norme hétéro centrée. Elle nous fait souvent oublier les discriminations liées à l'orientation sexuelle, dont sont victimes au quotidien nombreux d'entre nous.

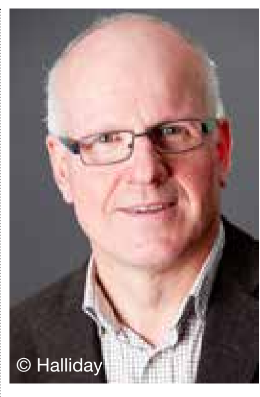
Les préjugés ont la vie dure

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié en mai 2013 les résultats d'une grande enquête sur ces discriminations à l'égard des LGBT en Europe. Plus de 93.000 personnes de plus de 18 ans se déclarant lesbienne, gay, bisexuel(le) ou transsexuel(le) ont répondu aux questions de la FRA.

Il en ressort quelques éléments marquants. Ainsi, 45 % des répondants disent avoir subi une discrimination ou un harcèlement au cours des douze derniers mois. Mais seuls 10 % d'entre eux l'ont signalé. Les raisons invoquées pour expliquer ce silence sont multiples : résignation, fatalisme, peur des représailles, peur de ne pas être pris au sérieux. Un répondant sur trois ne sait tout simplement pas à qui s'adresser.

Plusieurs textes de loi en Belgique nous protègent contre les discriminations. Pas uniquement celles liées à l'orientation sexuelle mais aussi à l'âge, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse, philosophique ou politique, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine social, la langue … **Jozef De Witte**, directeur du Centre pour l'égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (le

> **“Il faut bien comprendre que les lois contre les discriminations ne sont pas des lois pour défendre les homos.”**
>
> **Jozef De Witte,** directeur du Centre pour l’Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.


© Halliday

Centre) est évidemment un défenseur de ces textes. Mais il en souligne également les limites : “On a fait des progrès énormes sur le droit, et on doit continuer dans ce sens. La loi fait avancer les choses parce qu’elle est souvent en avance sur les mentalités. Elle établit une norme en disant ‘on ne fait pas ça’. Elle donne un cadre. Mais elle ne supprime pas les problèmes. Il faut aussi une prise de conscience des citoyens. Pour cela, il faut commencer par déconstruire les fantasmes sur les LGBT. Les images fausses. Pour parler clairement : un homosexuel homme ce n’est pas nécessairement une personne efféminée. Et on peut être ‘garçon manqué’ sans être lesbienne.”

Agir avant qu’il ne soit trop tard

On montre souvent du doigt, en matière d’homophobie, les jeunes ou certaines communautés. Sans que ces affirmations ne soient étayées pas des chiffres pertinents. Malgré son arsenal légal avancé, le ‘Belge moyen’ n’est pas à l’abri des dérapages. Dans le monde du travail, où les codes sociaux sont forts, l’hétéro centrisme prend d’ailleurs vite le pas. Surtout dans les grandes structures.

Pour prévenir les discriminations, le Centre préconise une démarche pro active : “Les entreprises et les administrations ne doivent pas hésiter à prendre le pouls de leur personnel sur la question des discriminations. Les études de satisfaction, anonymes, sont un très bon outil. Chacun peut exprimer son ressenti et les problèmes se révèlent. Ne nous leurrons pas, il y aura toujours des problèmes. L’important est de les regarder en face et de les régler. L’entreprise ou l’administration doit avoir une position claire et communiquer pour faire savoir que les discriminations ne sont pas tolérées. C’est une démarche dans l’intérêt de l’entreprise. Les discriminations nuisent à la qualité du travail accompli, en installant une ambiance délétère. Les personnes discriminées ne peuvent plus travailler correctement. Sans compter les problèmes légaux qui en découlent.

DISCRIMINÉ(E), QUE FAIRE ?

Une personne victime de discrimination peut s’adresser, pour déposer une plainte, à plusieurs interlocuteurs. La police évidemment, notamment en cas de violences, mais également le **Centre pour l’Égalité des Chances**, qui accompagne les plaignants durant toute la procédure et qui apporte une soutien aussi bien dans les procédures judiciaires que dans les médiations ou les conciliations.

Certaines associations sont également à même d’enregistrer des plaintes. En Flandre il existe une ligne anonyme d’aide et d’information, **Holebifoon**, mise en place par la Holebifederatie. Pour le côté francophone **Alliage**, **Arc-en-Ciel**, **la FAGL** ou **Tels Quels** peuvent vous conseiller et vous épauler.

> “Nous sommes face à des situations souvent complexes, avec des tabous forts et un rejet familial très présent dans la plupart des cas.”
>
> **Valentine Audate,** coordinatrice pour les questions liées au genre au sein du CGRA.



RÉFUGIÉS LGBT : UNE PROTECTION NÉCESSAIRE

Dans de nombreux pays étrangers, les discriminations à l’égard des LGBT mettent en péril les vies humaines. Cette orientation sexuelle y est réprimée, et les homosexuels encourent des peines de prison voire sont victimes de violences physiques graves.

Depuis 2004, une directive européenne intègre explicitement l’orientation sexuelle aux critères de la Convention de Genève. On peut ainsi demander le statut de réfugié en Belgique pour des risques liés aux persécutions homophobes.

Valentine Audate est coordinatrice pour les questions liées au genre au sein du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) : “La Belgique est un des pays pionniers dans la prise en compte des questions de genre. La réflexion sur ce sujet a commencé il y a plus de dix ans et nous a permis de développer des outils adaptés. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Le fait que des personnes réellement persécutées pour ce motif, ou craignant de l’être, puissent bénéficier d’une procédure d’asile juste, et d’une protection, est un acquis important. Mais elles demandent de la part des agents du CGRA un travail spécifique. On entre dans la sphère du privé, puisqu’il nous faut juger non seulement, comme pour tous les dossiers, du bien fondé de la crainte pour la sécurité, mais également de la réalité de l’homosexualité de la personne. Nous sommes face à des situations souvent complexes, avec des tabous forts et un rejet familial très présent dans la plupart des cas. Pour mieux répondre à ces demandes, nous avons récemment mis en place un système permettant de recueillir des données supplémentaires, concernant la situation des homosexuels, dans les pays concernés.”

En 2012, plus de 1.000 demandes d’asile liées à l’orientation sexuelle ont été traitées par le CGRA. Elles provenaient en majorité de pays africains (Sénégal, Cameroun, Guinée, Mauritanie, Tanzanie). 27 % des demandes liées à l’homosexualité ont fait l’objet d’une décision positive (statut de réfugié ou protection subsidiaire).

Prendre le taureau par les cornes est la meilleure option. En ouvrant le dialogue, en communiquant clairement sur ce que sont les discriminations et en insistant sur le fait qu’elles ne sont pas admissibles.”

Les mots pour le dire

Les discriminations sur le lieu de travail commencent souvent par des discours ou des comportements qui paraissent anodins. Blagues, photos de pin-up sur les murs, sous entendus. C’est sur ces points qu’il faut souvent d’abord agir. Pour savoir comment mettre en place les bonnes structures et les bons discours, le Centre propose, avec l’IFA, des formations spécifiques. Mais le travail de sensibilisation a encore de beaux jours devant lui. Le Centre a ainsi mené en 2007 une enquête auprès de différents SPF sur la question des discriminations. Plusieurs d’entre eux ont tout simplement refusé de participer.

Porter plainte lorsqu’on est victime d’une discrimination ou d’une violence (voir encadré) n’est pas toujours facile. L’accueil dans les commissariats n’est pas forcément adapté. Pour aider la police à faire son travail au mieux, la Rainbow House de Bruxelles organise depuis trois ans, avec l’appui du Centre, du Secrétariat d’état bruxellois à l’égalité des chances et des Rainbow Cops (l’association des employés LGBT de la police), des formations à destination des agents de la paix. Le but est de sensibiliser ceux-ci sur les spécificités des plaintes liées à l’orientation sexuelle.
Jozef De Witte : “Il faut bien comprendre que les lois contre les discriminations ne sont pas des lois ‘pour défendre les homos’. Ce sont des lois contre toutes les formes de discrimination. Si on m’attaque parce que je suis vieux, c’est aussi une forme de discrimination. Le principe de l’état de droit c’est le droit de chacun, pas le droit de la majorité. Les droits sont les mêmes pour tous. La police est donc là pour entendre toutes les plaintes. En ce qui concerne les violences ou les harcèlements, qui relèvent du pénal, le rôle des forces de l’ordre est essentiel. Il est bon que des points de contact, des policiers de référence, existent. La police doit apprendre à réagir de la bonne manière.”

La ministre de l’Intérieur Joëlle Milquet a présenté en janvier dernier un Plan d’Action interfédéral contre les violences homophobes et transphobes. Un signal positif, comme le souligne la Rainbow House, avec un accent fort mis sur la police et la justice, ainsi que des propositions pour modifier encore la loi. Mais pour faire évoluer les mentalités, il faudra plus. A nous de nous défaire de nos préjugés et de nos stéréotypes.

Votre avis nous intéresse

- **Avez-vous déjà fait l’objet de discrimination homophobes au travail ? Ou dans votre vie privée ?**
- **Que peut encore faire votre administration pour diminuer les discriminations liées à l’orientation sexuelle ?**
- **Seriez-vous prêt à suivre une formation sur le sujet des discriminations ?**

N’oubliez pas de participer au sondage !
Pensez-vous que l’homophobie est suffisamment combattue en Belgique ?
◯ **Oui suffisamment**
◯ **Oui mais on doit faire encore plus**
◯ **Non pas assez**



Participez au débat sur notre site Web
www.fedra.belgium.be et donner votre avis

DE SIMPLES FONCTIONNAIRES ?
NON, DES MILLE-PATTES AUX NOMBREUX TALENTS !

Cette fois, ce sont **Sandra Steurbaut** et **Philippe Vermeulen**, deux esprits créatifs qui aiment travailler avec leurs dix doigts, qui s'y collent. Sandra possède sa propre boutique en ligne et vend de chouettes accessoires pour petits et grands. Philippe est quant à lui passionné de sculpture et de gravure. Et s'il peut en plus combiner ces activités au chant, la boucle est bouclée.

• **texte :** T. Mees I **photo :** Y. Druart •



Qu'est-ce qui vous rend particulièrement fier/fière ?
Sandra : J'espère pouvoir continuer à créer de belles réalisations et ne plus en être qu'à mon coup d'essai. Si je peux utiliser Blanche Neige pour récolter de l'argent au profit de bonnes œuvres, je pense que l'on peut considérer qu'il s'agit d'une belle réalisation.
Philippe : Je suis satisfait de ce que j'ai atteint, mais aussi de ce que je n'ai pas encore atteint. C'est une chose qu'il faut accepter lorsqu'il reste encore du chemin à parcourir. Je suis aussi heureux d'être resté plutôt fidèle à moi-même au fil du temps. Je suis en bonne santé et ma curiosité et ma capacité d'émerveillement me permettent de croquer la vie à pleines dents.



Avec qui (vivant ou disparu) aimeriez-vous vous retrouver dans l'ascenseur ? Que lui diriez-vous ?
Sandra : Avec mes ancêtres, à qui j'aimerais poser des questions sur le mode de vie d'antan, les conditions de travail et de vie, les mœurs de l'époque et la place de la femme dans la société. J'aimerais donc remonter le temps, même si je ne comprendrais sans doute pas la langue que l'on parlait alors.
Philippe : Avec la passante que j'ai rencontrée par hasard et qui a fait fondre mon cœur grâce à son sourire craquant. Bien que je pense que je serais incapable de prononcer le moindre mot…



Quel conseil pouvez-vous offrir gracieusement à vos collègues ?
Sandra : Recherchez un équilibre entre vie professionnelle et privée. Même si cela veut dire gagner moins et revenir en arrière. Il est plus important d'être heureux, serein et d'avoir du temps pour les personnes qu'on aime que d'habiter une grande maison ou rouler avec une grosse voiture. Même si je me rends compte que tout le monde ne peut pas se permettre de telles dépenses, ce qui est par exemple le cas des niveaux D et personnes isolées.
Philippe : Continuez à croire en vous, car vous le méritez et personne d'autre ne le fera pour vous. Restez avant tout positif, tolérant, amical et serviable.



Quel cliché sur les fonctionnaires est totalement illégitime ?
Sandra : En 12 ans, j'ai vu les choses évoluer considérablement. Nous sommes sur la bonne voie !
Philippe : Des clichés ? Quels clichés ?



Quel est votre endroit préféré en Belgique ?
Sandra : La réserve naturelle de Bourgoyen-Ossemeersen à Gand, qui est près de chez nous, et notre jardin communautaire qui se trouve juste à côté. De la détente à l'état pur et de délicieux fruits et légumes ! Rien de tel pour observer comment une petite graine peut devenir un légume.
Philippe : Naviguer sur un voilier entre Middelkerke et Ostende, au large de la côte belge, pendant une dizaine de milles marins.



Philippe Vermeulen

Âge : 56 ans
Function : Conseiller général au sein de la DG Développement de l'Organisation et du Personnel
Passions créatives : sculpture, gravure et chant

Philippe possède déjà une longue carrière diversifiée, que ce soit au niveau fédéral, flamand ou international. Il travaille à l'heure actuelle depuis environ 4 ans à la Direction générale Développement de l'Organisation et du Personnel au SPF P&O. Son travail demande une sacrée dose de réflexion conceptuelle et intellectuelle, ainsi qu'un esprit pratique et réaliste. La sculpture et la gravure sont dès lors pour lui des activités manuelles qui lui permettent de s'évader et qu'il aime combiner au chant.

Sandra Steurbaut

Âge : 34 ans
Function : Analyste Statistiques et Mesure de la charge de travail
Passions créatives : création de bagues et boucles d'oreille, barrettes à cheveux, pin's, t-shirts pour bébés et enfants et bodies pour bébés aux tissus colorés (www.blancheneige.be)

Au BPSM, Sandra élabore les statistiques relatives aux activités et mesure la charge de travail de la magistrature assise. Il s'agit d'un travail passionnant et aux multiples défis qu'elle a vu évoluer considérablement au cours des 12 dernières années, des comptages manuels envoyés par la poste à la construction de data warehouses et au développement d'outils de reporting en ligne. Il y a quelques années, elle a lancé Blanche Neige, une collection colorée pour petits et grands qui lui permet de récolter de l'argent pour la bonne cause.



Lisez les autres réponses des 2 créatifs en ligne sur www.fedra.belgium.be

PAR ICI LA MONNAIE !

Production et circulation des pièces en Belgique

Chaque jour elles passent de main en main. Se glissent entre nos doigts. Visitent sans discrimination poches de jeans et sacs à mains de marque. Des milliards de pièces, sonnantes en trébuchantes, fabriquées par la Monnaie Royale de Belgique.



Nombre total de pièces frappées en euro depuis 1998, par dénomination :

4.174.482.269

Nombre de pièces mises en circulation par la Banque Nationale de Belgique depuis 1998, par dénomination :

3.838.231.339

8,05 % ne sont pas en circulation.



La différence entre le nombre de pièces produites et le nombre de pièces en circulation s'explique par les stocks présents dans les coffres des institutions monétaires et par la mise hors circulation des pièces altérées.

La Monnaie Royale de Belgique produit toutes les monnaies officielles belges. En plus des pièces courantes, de nombreuses monnaies commémoratives sont également frappées. Depuis 2005 la Monnaie peut également émettre des pièces commémoratives de 2 euros, qui peuvent être mises en circulation.

L'ancien hôtel des monnaies de Saint-Gilles, détruit en 1979, a été remplacé par le grand bâtiment bruxellois du boulevard Pachéco. C'est là que naissent toutes nos pièces.

Remerciements à Bernard Gillard, Commissaire des Monnaies, pour son aide et ses informations.

Pièces commémoratives mises en circulation



2005
Belgo-Lux, 6.000.000 ex.



2006
Atomium, 5.000.000 ex.



2007
Traité de Rome, 5.000.000 ex.



2008
Human Rights, 5.000.000 ex.



2009
10 ans de l'Euro, 5.000.000 ex.



2009
Braille, 5.000.000 ex.



2010
Présidence EU, 5.000.000 ex.



2011
100 ans de la journée de la femme, 5.000.000 ex.



2012
10 ans de circulation de l'Euro, 5.000.000 ex.



2012
Jubilé du Concours reine Elisabeth, 5.000.000 ex.



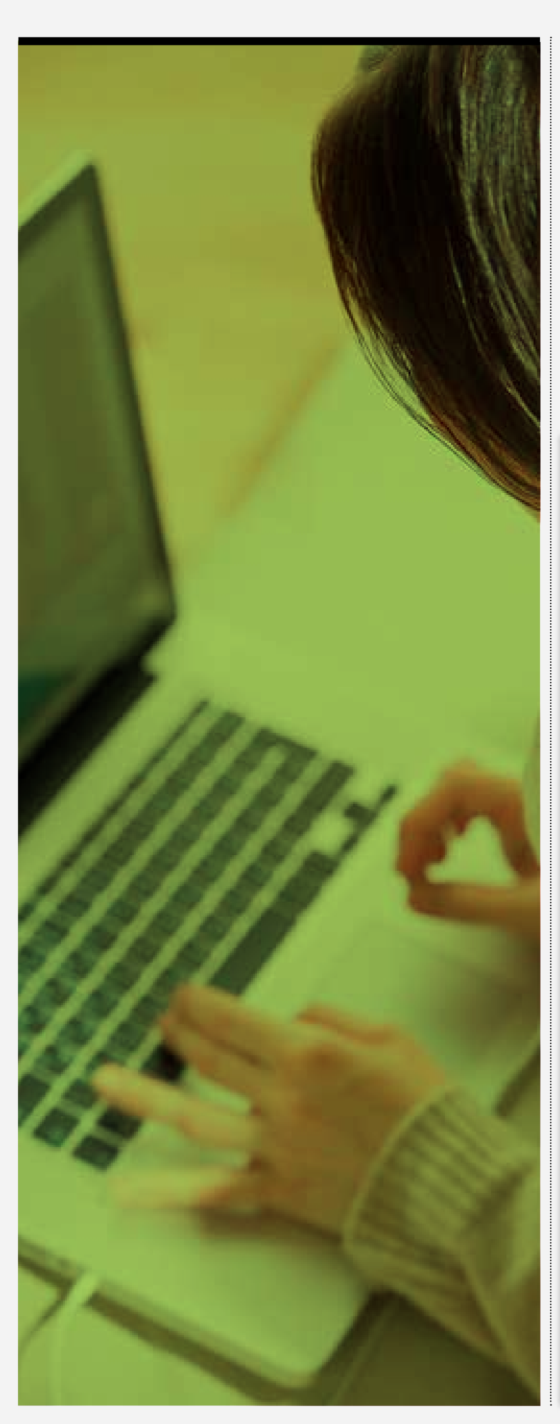
2013
100 ans de l'IRM, 2.000.000 ex.

LA RÉFORME DE LA CARRIÈRE PÉCUNIAIRE EN UN CLIN D'ŒIL

FÉDRA RÉPOND À VOS QUESTIONS

La procédure d'évaluation et la politique salariale des fonctionnaires fédéraux font peau neuve. Cela provoque toutefois une incertitude générale dans les bureaux des fonctionnaires. À quels changements doit-on s'attendre au juste ?

• **texte :** S. Vonck | **photo :** F. Van Loock •



Avant l'été, le Conseil des ministres a approuvé une proposition du secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics Hendrik Bogaert, qui a entièrement remanié la procédure d'évaluation et la politique salariale. Jusqu'à présent, les fonctionnaires pouvaient accéder à une échelle de traitement supérieure en participant à des examens spécifiques ou en ayant suffisamment d'ancienneté à leur actif. Mais ce mode de fonctionnement est désormais révolu. Sur le site Web de fédra, la réforme a provoqué en un rien de temps une avalanche de réactions et de questions, qui ont révélé une grande incertitude relative aux changements que cette réforme implique. C'est pourquoi nous avons sélectionné les questions les plus préoccupantes afin de vous fournir de plus amples explications.

Le 27 août 2013 à 10h23, Philippe Brasseur a dit :
"Je redoute quelque peu le fait que l'évolution salariale soit liée au processus d'évaluation et qu'elle tienne donc compte des prestations des membres du personnel. Cela sera la porte ouverte aux dérapages si l'évaluation n'est pas correctement encadrée au niveau hiérarchique."

Réponse

À partir du 1er janvier 2014, **le passage à une échelle de traitement supérieure ou l'octroi d'une bonification seront en effet liés à l'évaluation annuelle**, qui existe par ailleurs depuis longtemps. Jusqu'à présent, les évaluations ne visaient toutefois qu'à juger des prestations et du développement personnel. Deux critères d'évaluation sont désormais ajoutés : la mesure dans laquelle le fonctionnaire participe aux prestations de l'équipe et son degré d'accessibilité pour les citoyens ou autres usagers du service. Outre ces nouveaux critères d'évaluation, de nouvelles mentions finales figureront également sur le formulaire d'évaluation. **À partir de maintenant, chacun recevra une mention finale, et donc pas uniquement les fonctionnaires qui ont obtenu la mention 'insuffisant'.** Il existe quatre mentions : 'insuffisant', 'à améliorer', 'répond aux attentes' et 'exceptionnel'. Elles constituent également la base de la nouvelle politique de rémunération. Les collaborateurs ayant obtenu une mention 'insuffisant' ou 'à améliorer' restent dans leur échelle de traitement actuelle. **Ceux qui répondent toutefois aux attentes ou reçoivent une mention 'exceptionnel' peuvent accéder à une échelle de traitement supérieure ou recevoir des bonifications.** Ce passage d'une échelle à une autre a lieu après 3 mentions successives 'répond aux attentes' ou 2 mentions 'exceptionnel' (chaque fois au sein de la première échelle de traitement). Pour un fonctionnaire de niveau A, ce passage vers les autres échelles a lieu après 5 mentions 'répond aux attentes' (en combinaison avec 5 années d'ancienneté barémique) ou 4 mentions 'exceptionnel' et 4 années d'ancienneté barémique. Pour les fonctionnaires de niveau B, C et D, ce passage n'est possible qu'après 6 mentions 'répond aux attentes' (6 années d'ancienneté barémique) ou 4 mentions 'exceptionnel' et 4 années d'ancienneté barémique à partir de la deuxième échelle de traitement. Le SPF P&O prévoit également des brochures et des notices électroniques afin de préparer les services du personnel et les chefs ou simples fonctionnaires à cette nouvelle procédure d'évaluation.

Le 23 août 2013 à 20h04, Manu a dit :
"Il semble que la nouvelle carrière pécuniaire débouchera sur une administration à deux vitesses. La nouvelle carrière sera en effet d'application pour les membres du personnel engagés à partir du 1er janvier 2014, alors que les autres membres du personnel ne relèvent pas de ce système."

Réponse

Les nouvelles règles de la carrière pécuniaire entreront en effet en vigueur le 1er janvier 2014. Il est également exact qu'une distinction sera dans un premier temps opérée entre les collaborateurs déjà en service et les membres du personnel qui ne viendront renforcer le corps des fonctionnaires que l'an prochain. En effet, ceux qui prendront leurs fonctions ou seront promus en 2014 relèveront de la nouvelle carrière pécuniaire, et dès lors des nouvelles échelles de traitement correspondantes. Accéder à une échelle salariale supérieure sera possible à la suite d'une évaluation annuelle. Au 1er janvier 2014, les membres du personnel déjà en fonction conserveront leur ancienne échelle de traitement et ne pourront plus progresser dans une échelle de traitement supérieure. En cas d'évaluation positive (les mêmes conditions que celles des collaborateurs de la 'nouvelle carrière' s'appliquent), ils recevront cependant une bonification ou une rémunération supplémentaire. Un fonctionnaire relevant du système de bonifications recevra dès lors le même salaire annuel que s'il devait être rémunéré selon les nouvelles échelles de traitement. **Pour les fonctionnaires déjà en fonction, il n'est question de la 'nouvelle carrière' qu'en cas de nouveau recrutement, de promotion ou de changement de grade.** Il s'agit donc d'un régime transitoire qui sera progressivement supprimé.

Le 10 septembre 2013 à 08h37, Debbie a dit :

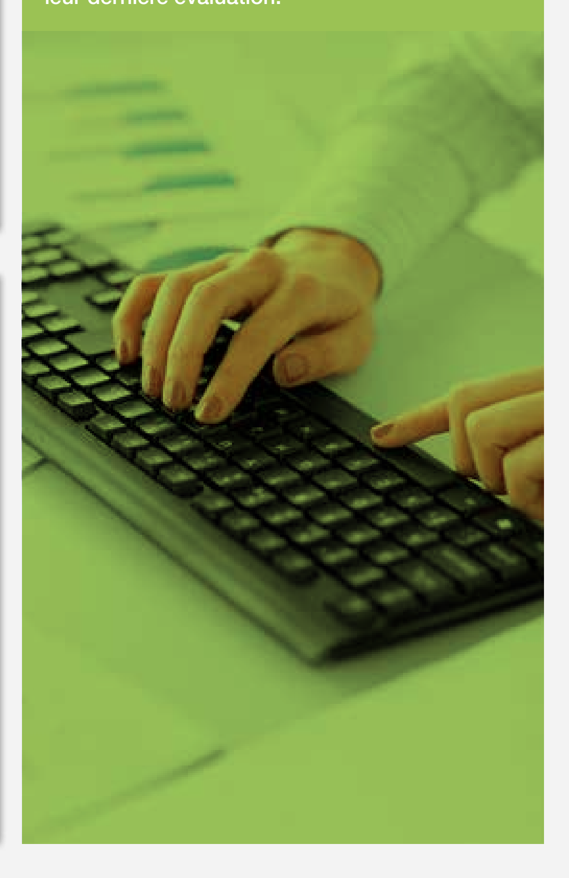
"J'ai pu m'inscrire à la toute dernière minute à une formation certifiée. Mon cycle actuel se clôture le 1er février 2014. Si je réussis, puis-je espérer accéder à une échelle de traitement supérieure ?"

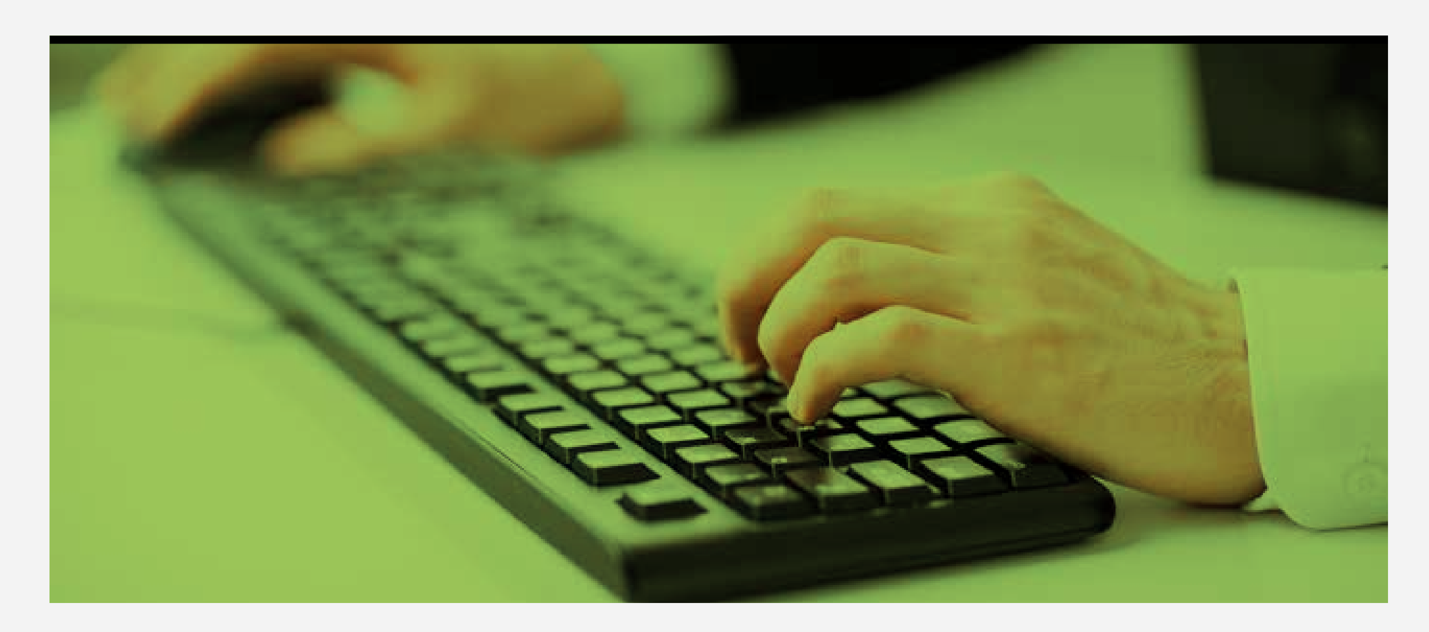
Réponse

La nouvelle carrière remplace le système de passage à une échelle supérieure par le biais de formations certifiées. Les fonctionnaires pouvaient encore s'inscrire à de telles formations jusqu'au 3 février 2013. Ceux qui réussissent conservent la prime de développement des compétences jusqu'à la fin de sa durée de validité. Ceux qui devraient par ailleurs pouvoir accéder à une échelle de traitement supérieure en vertu de l'ancien système pourront toujours le faire. Les fonctionnaires pour qui la validité de la prime de développement des compétences expire sans avoir pu obtenir de promotion vers une échelle de traitement supérieure (par exemple parce qu'ils n'ont plus pu suivre toutes les formations requises) recevront encore leur prime de développement des compétences jusqu'au 31 décembre 2016.

QU'IMPLIQUENT CES CHANGEMENTS POUR LA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE ?

La réforme, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2014, concerne la carrière pécuniaire. Cela signifie que le passage à une échelle de traitement supérieure ou l'octroi de bonifications dépendra de l'évaluation annuelle. Le système de la carrière administrative n'est pas concerné par cette réforme. Les niveaux actuels (A, B, C et D) et leurs classes respectives sont maintenus, et seul le nombre d'échelles de traitement augmente considérablement. La réforme a dès lors également une influence sur la tendance qui veut que l'on travaille plus longtemps. Les fonctionnaires peuvent continuer à évoluer plus longtemps que dans l'ancien système, dans le cadre duquel ils accédaient assez rapidement à l'échelle de traitement la plus élevée. Les fonctionnaires statutaires peuvent dès lors toujours évoluer d'un niveau à un autre en passant les examens que vous connaissez. Quelques légères adaptations ont toutefois eu lieu récemment. À condition de pouvoir témoigner d'une ancienneté de classe de six ans, les fonctionnaires A1 peuvent directement poser leur candidature pour un poste de classe A3. Et ceux qui souhaitent accéder au niveau A doivent également avoir obtenu une mention 'exceptionnel' ou 'répond aux attentes' lors de leur dernière évaluation.





“Il semble que la nouvelle carrière pécuniaire débouchera sur une administration à deux vitesses.”
Manu

Le 18 juillet 2013 à 08h08, dingske a dit :
“Ce n’est vraiment pas juste ! Notre chef nous a déjà averti que personne n’obtiendrait la mention ‘excellent’ lors des évaluations. Nous devons tous nous satisfaire d’une mention ‘répond aux attentes’, que nous travaillions bien ou pas.”

Réponse

Différentes mesures de sécurité ont été mises en place pour éviter que de tels scénarios ne se produisent. **Chaque collaborateur peut ainsi contester son évaluation**. En outre, les dirigeants sont eux-mêmes évalués sur les évaluations qu’ils mènent. S’il s’avère que toutes leurs évaluations sont contestées à juste titre, ils peuvent être amenés à devoir rendre des comptes lors de leur propre évaluation. **La mention finale ‘exceptionnel’ ne sera par ailleurs octroyée qu’exceptionnellement et ce, parce que les critères s’appliquant aux mentions finales veulent que seuls les collaborateurs aux prestations exceptionnelles l’obtiennent**. Ces 4 mentions finales permettent au supérieur d’opérer une distinction entre les prestations exceptionnelles et bonnes (‘exceptionnel’ / ‘répond aux attentes’) et les prestations moins bonnes, voire insuffisantes (‘à améliorer’ / ’insuffisant’).



Le 1er août 2013 à 08h45, Frederic a dit :
“Je trouve qu’il est bon de réformer les carrières, et certains aspects semblent être modifiés positivement. (…) Il est toutefois inacceptable que la discrimination qui existe entre statutaires et contractuels subsiste, surtout lorsqu’on sait qu’elle n’est pas fondée sur le plan juridique.”

Réponse

Il est vrai qu’il existe toujours quelques différences entre les fonctionnaires statutaires et contractuels, même si le nouveau système est devenu plus intéressant pour ces derniers. **Les fonctionnaires contractuels peuvent par exemple désormais accéder à une échelle de traitement supérieure**, mais ne peuvent toutefois pas dépasser la troisième échelle salariale de leur grade ou ne peuvent recevoir que deux bonifications (pour les fonctionnaires contractuels déjà en fonction avant le 1er janvier 2014). **Les contractuels peuvent à présent aussi contester leur évaluation s’ils ne sont pas d’accord avec la mention finale obtenue**.



Le 31 juillet 2013 à 10h01, sblaise a dit :
“Si l’on reçoit une bonification, pendant combien de temps peut-on encore en bénéficier ?”

Réponse

Une bonification est un droit acquis qu’il n’est pas possible de perdre. Le droit aux bonifications ne tombe que lorsque quelqu’un accède à un niveau ou une classe supérieure, change de grade ou passe du statut de contractuel à statutaire. Dans ces cas-là, le fonctionnaire relève de la nouvelle carrière et des nouvelles échelles de traitement. Les bonifications ne doivent alors plus être payées, car elles ne visaient qu’à ramener le salaire annuel basé sur l’ancienne échelle salariale au même niveau que l’échelle salariale de la nouvelle carrière.



"Un fonctionnaire ne peut dès lors plus être un cavalier seul qui travaille bien sur le plan individuel, mais ne tient pas compte de l'équipe au sein de laquelle il évolue."
Laurence Mortier, attachée au SPF P&O

Le 17 juillet 2013 à 10h36, Nicolas a dit :
"La réforme est moins dramatique que prévu, surtout pour les fonctionnaires déjà en fonction : la prime de développement des compétences est maintenue et l'on accède à une échelle de traitement supérieure comme prévu. (…) La réforme est toutefois moins avantageuse pour les nouveaux arrivants : ils doivent attendre trois ans avant de pouvoir bénéficier d'une bonification. Est-ce exact ?"

Réponse

À partir du 1er janvier 2014, l'évolution salariale dépendra des évaluations annuelles. Une première bonification (pour les fonctionnaires déjà en service) ou un passage à une échelle de traitement supérieure (pour ceux qui sont entrés en fonction ou ont eu une promotion après le 1er janvier 2014) ne sera possible, en fonction de l'évaluation, qu'en 2016 ou 2017. Pour ce faire, il convient d'obtenir 2 évaluations avec mention 'exceptionnel' ou 3 évaluations avec mention 'répond aux attentes'. Pour ensuite accéder à une échelle de traitement supérieure, un fonctionnaire de niveau A doit obtenir 5 mentions 'répond aux attentes' ou 4 mentions 'exceptionnel'. Les fonctionnaires des autres niveaux doivent quant à eux obtenir 6 mentions 'répond aux attentes' ou 4 mentions 'exceptionnel'. Le passage à une échelle de traitement supérieure est en outre plus rapide que dans l'ancien système. Pour résumer : **ceux qui prennent leurs fonctions après le 1er janvier 2014 ne reçoivent pas de bonification mais relèvent directement de la nouvelle échelle de traitement.**



DES FONCTIONNAIRES À L'ESPRIT D'ÉQUIPE

"La réforme de la procédure d'évaluation est assurément un pas dans la bonne direction", estime Laurence Mortier, attachée au SPF P&O. Avec ses six collègues, elle a rédigé trois différentes brochures pour expliquer la nouvelle procédure d'évaluation aux différents services du personnel, dirigeants et fonctionnaires devant être évalués. "L'accent était auparavant mis sur les évaluations des prestations des collaborateurs et sur leur développement personnel. L'évaluation se fonde dorénavant sur des critères supplémentaires. L'on examine par exemple si le fonctionnaire a l'esprit d'équipe et dans quelle mesure il est accessible pour les usagers de son service. Un fonctionnaire ne peut dès lors plus être un cavalier seul qui travaille bien sur le plan individuel, mais ne tient pas compte de l'équipe au sein de laquelle il évolue." Elle comprend bien que cela génère une grande incertitude parmi les fonctionnaires. "C'est un phénomène propre aux changements importants. Je reste toutefois convaincue que la plupart des fonctionnaires iront de l'avant. Il est essentiel que tant les dirigeants que les personnes évaluées soient suffisamment préparés à la procédure d'évaluation. Cela leur permet en effet de formuler les objectifs à atteindre le plus clairement possible dès le départ", conclut Laurence Mortier.

CHECK-LIST POUR DES OBJECTIFS INTELLIGENTS

L'acronyme SMART signifie Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporel.
Il s'agit d'un principe de management qui gagne en popularité depuis les années 1990. Un objectif formulé selon ce principe est plus facile à réaliser. Suivez le guide.

• **texte :** S. Vonck •

Dressez des objectifs acceptables

Les objectifs doivent à la fois correspondre à la fonction et aux compétences du collaborateur, ainsi qu'aux exigences de l'organisation. On ne peut raisonnablement pas demander à un inspecteur des denrées alimentaires de répondre à des questions sur les pensions. Cet objectif est en revanche acceptable pour quelqu'un qui travaille dans un service du personnel et qui répond aux questions des collaborateurs.

Soyez clair

Un objectif ne peut pas laisser de place à l'interprétation. 'Partager ses connaissances avec des collègues' n'est pas un objectif clair car il laisse planer le doute sur la manière de procéder dans la pratique. Mieux vaut par exemple convenir avec un collaborateur qu'il transmette la documentation à ses collègues après un séminaire intéressant. Ce genre d'objectif laisse peu de place à l'imagination et ce faisant, à l'interprétation.

Soyez réaliste

Si l'objectif place la barre trop haut, il ne pourra pas être atteint et cela risque de démotiver rapidement le collaborateur. Lui demander de traiter deux fois plus de dossiers alors qu'il est déjà au maximum de ce qui est faisable n'a aucun sens. Pour qu'un objectif soit réaliste, il convient de fournir au collaborateur les ressources nécessaires pour pouvoir le réaliser : aide d'un collègue, budget et temps supplémentaires à consacrer à l'objectif, formation…

Un objectif doit être mesurable

En plus d'être clair, un objectif doit être mesurable, sous peine d'empêcher un supérieur hiérarchique de déterminer si l'objectif a bien été atteint ou un collaborateur de savoir ce qu'on attend de lui et à quelle fréquence pour obtenir une évaluation positive. Il est plus facile de procéder à l'évaluation à la fin de l'année quand des objectifs concrets sont associés à des données mesurables.

Fixez des délais

Un objectif intelligent revêt également un aspect temporel. Prévoyez dès lors une date précise à laquelle l'objectif doit être réalisé. Quel est le délai imparti au fonctionnaire pour clôturer 20 dossiers ? En combien de temps un collaborateur doit-il suivre cinq workshops pour approfondir ses connaissances ?

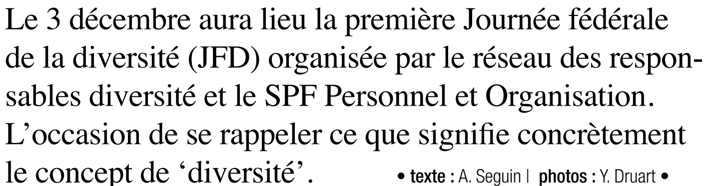
Où trouver plus d'informations ?

Pour toute question sur la nouvelle procédure d'évaluation, vous pouvez tout d'abord vous adresser à votre service du personnel. Il pourra également fournir un accompagnement aux chefs qui cherchent la meilleure manière de réaliser un entretien d'évaluation. Le SPF P&O propose également des brochures aux collaborateurs évalués, aux dirigeants qui doivent procéder aux évaluations et aux différents membres du personnel. Il existe aussi des notices électroniques contenant des informations et conseils pratiques pour les entretiens d'évaluation. Ces informations sont disponibles sur **www.fedweb.be**. L'e-campus de l'Institut de Formation de l'Administration fédérale (IFA) intègre une e-formation sur les objectifs SMART ; un outil précieux tant pour les chefs que pour les collaborateurs.

PREMIÈRE JOURNÉE FÉDÉRALE DE LA DIVERSITÉ

TOUS DIFFÉRENTS





Le 3 décembre aura lieu la première Journée fédérale de la diversité (JFD) organisée par le réseau des responsables diversité et le SPF Personnel et Organisation. L'occasion de se rappeler ce que signifie concrètement le concept de 'diversité'.

• **texte** : A. Seguin | **photos** : Y. Druart •



La première Journée fédérale de la diversité inaugurera également un tout nouveau logo. Celui-ci a été sélectionné, très démocratiquement par l'ensemble des responsables diversité, parmi 44 propositions. C'est une création du Docteur Lieutenant-Colonel Michèle Malin, où se mêlent formes, couleurs et mouvements, qui a été retenue.

Une fois n'est pas coutume, ouvrons nos dictionnaires. A la lettre D. "Diversité : caractère de ce qui est divers, varié, différent". La diversité serait alors, en quelque sorte, la somme de nos différences ? Pour les fonctionnaires fédéraux, la question trouve sa réponse au quotidien. Depuis les différences linguistiques, culturelles ou de genre, jusqu'aux différences physiques, d'orientation sexuelle ou de conviction religieuse. Comme le rappelle, dans les pages de ce numéro de fédra, Jozef De Witte, directeur du Centre pour l'Egalité des Chances (voir notre article en page 8), l'Etat de droit c'est le droit de tous, et non le droit du plus grand nombre. La politique de diversité s'applique à assurer à tous les mêmes conditions de travail. Il ne s'agit pas d'une politique de défense de tel ou tel groupe minoritaire, mais d'une volonté de ne pas donner une préférence à un groupe plutôt qu'à un autre. Le tout doublé d'une vigilance à l'égard des discriminations.

Un réseau pour innover

Pour promouvoir l'égalité des chances au fédéral, la cellule diversité de la DG Développement de l'Organisation et du Personnel du SPF P&O a créé en 2005, le réseau des 'responsables diversité'. Leur rôle consiste à soutenir et à développer une politique de diversité au sein de leur organisation. Ce réseau leur permet d'échanger des bonnes pratiques et de confronter les expériences.

Pour la première édition de la JFD, le sujet du handicap a été choisi. Plusieurs SPF et organismes fédéraux ont des difficultés à répondre aux exigences de l'arrêté royal du 6 décembre 2012. Lequel stipule que les personnes handicapées doivent représenter au moins 3 % de l'effectif du personnel de chaque organisation fédérale. Si les aménagements techniques sont parfois en cause, le changement de mentalité est aussi une des clés.

Une journée pour amorcer

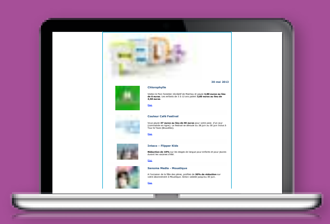
Le 3 décembre, qui est aussi la date de la Journée internationale des personnes handicapées, sera donc l'occasion pour chacun d'entre nous de prendre conscience des différences liées au handicap. Et de nous interroger sur notre façon de traiter, au quotidien, tous nos collègues, dans toute leur diversité. De nombreuses actions auront lieu, dans de nombreux SPF et organismes fédéraux. Une vidéo, dans laquelle s'expriment plusieurs fonctionnaires fédéraux avec un handicap, servira d'étendard à une journée qui se veut avant tout un point de départ et une source d'inspiration.



Sur le site de fédra, vous pourrez également retrouver une série de portraits de responsables diversité, qui nous font partager leur expérience et leur vision sur ce sujet crucial.
www.fedra.belgium.be



INFOS UTILES SUR FED+



Vous trouverez toutes les offres sur **www.fedplus.be**. Jetez-y un œil de temps en temps. Nous ajoutons en permanence de nouvelles offres.

CONSEIL 1

Inscrivez-vous à notre lettre électronique sur le site web de FED+ www.fedplus.be et recevez tous les 15 jours par e-mail nos nouvelles offres et nos concours.

CONSEIL 2

Qui dit FED+ dit aussi carte FED+. Vous avez perdu votre carte ? Contactez-nous et nous vous communiquerons le numéro de votre carte FED+. Vous pouvez aussi demander une nouvelle carte en cliquant sur 'Carte FED+' sur www.fedplus.be.

CONSEIL 3

Vous vous rendez régulièrement sur le site web de FED+? Cochez l'option 'Se souvenir de moi' sur la page d'accueil pour ne plus devoir réintroduire à chaque visite le numéro de votre carte FED+.

Suivez-nous également sur Facebook

CONSEIL 4

Vous avez une question ou une suggestion pour FED+ ? Envoyez-nous un message via la rubrique 'Contact' sur www.fedplus.be.

Ann Stéphanie Marion Florian

LES ABONNÉS À LA LETTRE ÉLECTRONIQUE FED+ POURRONT BIENTÔT PARTICIPER À DES CONCOURS INTÉRESSANTS. SONT EN JEU :

- Un vol aller-retour avec Brussels Airlines pour 2 personnes à destination de Washington
- Des chèques-cadeaux Bongo
- Un séjour gratuit d'un week-end avec Pierre & Vacances
- Des places de cinéma

N'oubliez pas de vous abonner au bulletin d'information Fédra. Les concours y seront également annoncés.



À VENIR TRÈS PROCHAINEMENT DANS LA NEWSLETTER ÉLECTRONIQUE DE FED+ :

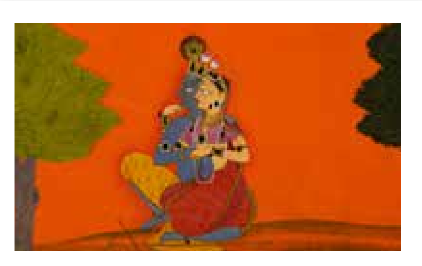
- De belles réductions sur des événements liés à la commémoration du 100ième anniversaire de la guerre 14-18, comme le Studio 100 topmusical '14-18', l'expo '14-18, c'est notre histoire !' au Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire à Bruxelles et au tout nouveau Bastogne War Museum, l'expo 'Guerre & Traumatisme' au Musée Dr. Guislain (Gand) et au In Flanders Fields Museum (Ypres)...
- Réduction sur des spectacles comme Riverdance, Cirque du Soleil, Disney On Ice, Le Lac des cygnes, Apassionata …



Michiel Coxcie. Le Raphaël de Flandre.
Expo au M – Museum Leuven jusqu'au 2 février 2014.



Réduction sur chaque heure prestée par une aide-ménagère de daoust.



Europalia India @ BOZAR
Réduction sur les expositions Europalia jusqu'au 26 janvier 2014 au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles. Le pays invité est l'Inde.



The Present.be
Action promotionnelle jusqu'au 20 décembre 2013.



Billets pour deux à gagner pour toute une série de concerts cet automne à l'AB à Bruxelles.



Participez aux 20 km de Bruxelles !
18 mai 2014
6ième édition des 20 km de Bruxelles avec la .be Team.



Citytrips Londres, New York et Paris
Réduction sur des voyages organisés.



Le 15 décembre 2013 au Sportpaleis d'Anvers.



Musea Brugge
Réduction sur votre billet d'entrée. Le 17 novembre 2013, un programme exceptionnel vous attend à l'occasion de la Journée des Arts pour les Enfants.

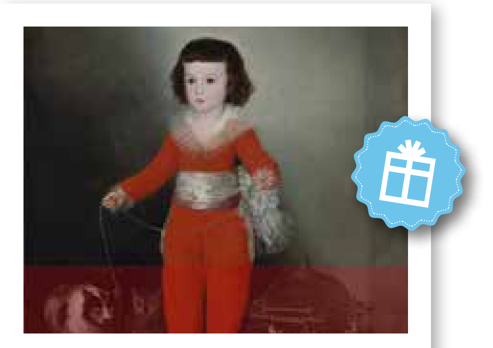
Fantasia
Réduction sur les jouets.
À commander en ligne.



Salon Energie+
Imprimez votre ticket gratuit (valeur de 10 euros) via www.fedplus.be.



Saison 2013-2014
Réduction exclusive sur une sélection de récitals, spectacles de danse et opéras. Réduction également sur les visites guidées et les Concertini.



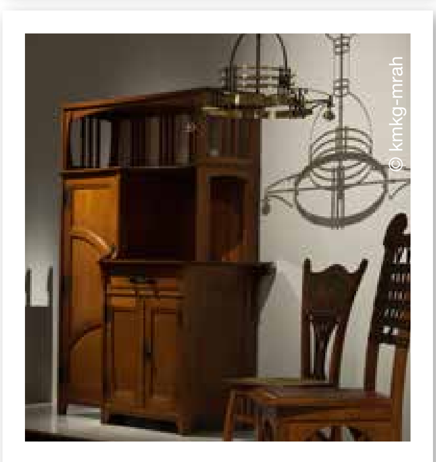
Théâtre de la Place des Martyrs
Réduction de 4 euros pour le spectacle 'Le Cid' du 7 novembre au 7 décembre. Cinq duotickets sont à gagner pour la représentation du 23 novembre.



Pantheon Palace Blankenberge
Formule de séjour agréable pour les membres de FED+.



Réduction sur votre abonnement annuel.



Henry van de Velde. Passion - Fonction - Beauté.
Expo au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles jusqu'au 12 janvier 2014.





INFO : Exposition aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, du 12.10.2013 au 26.01.2014, sauf lundi et jours fériés.
www.fine-arts-museum.be

LE MAÎTRE DE BRUXELLES

Souvent délaissée dans les études et les expositions, au profit de la peinture flamande, l'école bruxelloise de la fin du 15ème siècle mérite pourtant notre attention. C'est le premier message de la grande exposition consacrée par les **Musées royaux de Beaux-Arts à l'héritage de Rogier van der Weyden**. Le célébrissime peintre du récemment restauré **Triptyque des sept sacrements** a en effet influencé de nombreux disciples. L'exposition part sur les traces de son atelier et de ses élèves, cherchant à retrouver la piste de cette fameuse école bruxelloise, au fil d'œuvres prêtées par de nombreux musées anglais, américains, italiens et même australiens.



FED+ avantage
Sur présentation de votre carte FED+, vous payez 12,50 euros au lieu de 14,50 euros pour visiter l'expo 'L'héritage de Rogier van der Weyden'.
www.fedplus.be

ÉNIGME QUI SUIS-JE ?

Frère du dernier des grands ducs, je vois s'éteindre son rêve conquérant, avant de souffler aux oreilles du roi de France des conseils avisés.

Sur le portrait que fit de moi Rogier van der Weyden, l'agneau doré des Argonautes me ceint le cou. Un héritage de mon père, qui livra la pucelle d'Orléans aux Anglais et fit de moi le plus grand des bâtards. Dans ma main, une flèche, celle de la valeur au combat. Je fus bien, après tout, à la tête des armées du moins pusillanime des Bourguignons.



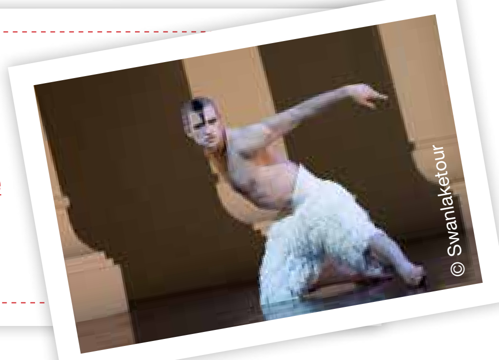
GAGNEZ

Participez au concours fédra jusqu'au 20 novembre et répondez à cette devinette en ligne sur
www.fedra.belgium.be
FED+ offre deux tickets duo pour le magnifique ballet 'Le Lac des Cygnes' de Matthew Bourne, qui se tiendra le 29 novembre au Stadsschouwburg Antwerpen. Ces deux tickets duo, de CAT 1, ont chacun une valeur de 134,60 euros (67,30 euros par ticket).

Règlement online.



Avec le soutien de FED+
www.fedplus.be



Envie de me voir dans votre département ? Envoyez-moi un e-mail à contact@fedra.belgium.be. Qui sait, peut-être vous rendrais-je un jour une petite visite.

Où suis-je ?

J'étais caché entre les crayons de couleur des studios du BOZAR, où j'ai participé aux stages d'été destinés aux enfants de 6 à 12 ans.

Mon périple est loin d'être fini.
Suivez-moi chaque mois dans mes aventures sur
www.fedra.belgium.be !

SOLUTION DU CONCOURS FÉDRA N° 111



Que suis-je ?

53 (la 53e séance de la Chambre des Représentants de Belgique)

Félicitations aux gagnants. Vous remportez l'un des 6 pass Piknik (d'une valeur de 40 euros) vous permettant d'assister à 5 concerts qui ont lieu à l'heure du midi. Plus d'infos sur www.flagey.be.

Vous ne faites pas partie des heureux gagnants ? Tentez votre chance en répondant à la nouvelle devinette à la page 22.



MAGAZINE D'INFORMATION QUI RASSEMBLE
LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Magazine bimestriel,
novembre 2013, n° 112
Bureau de dépôt Gent X
Adresse de l'expéditeur : Propaganda nv/sa,
Imperiastraat 16, 1930 Zaventem
p106214

België - Belgique
PB
9099 Gent X
B763

Envie de savoir ce qui occupe l'administration fédérale ?

À la recherche d'une plate-forme numérique qui vous permet de voir ce qui se passe en coulisses ?

Est-ce qu'on met un 'd' ou un 'dt' ?

Où pouvez-vous tout dire et vous exprimer sans tabous ?



Envie de rester informé des dernières offres FED+ ?

www.fedra.belgium.be